DÉPARTEMENT
DES
YVELINES

ARRONDISSEMENT
DE
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU

19 NOVEMBRE 2018

Le nombre de Conseillers
en exercice est de 43

OBJET

Mise en place d'une gratuité promotionnelle pour le stationnement en voirie

En vertu de l'article L.2131-1
du C.G.C.T.
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye
atteste que le présent document
a été publié le 20 novembre 2018
par voie d'affichages
~~notifié le~~
transmis en sous-préfecture
le 20 novembre 2018
et qu'il est donc exécutoire.

Le 20 novembre 2018

Pour le Maire,
Par délégation,
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille dix huit, le 19 novembre à 21 heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 12 novembre deux mille dix huit, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire.

Etaient présents :

Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame BOUTIN, Madame RICHARD, Monsieur AUDURIER, Monsieur BATTISTELLI, Madame MACE, Madame PEUGNET, Monsieur ROUSSEAU, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur PRIOUX, Monsieur PETROVIC, Madame ADAM, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Monsieur JOUSSE*, Madame AGUINET, Madame LIBESKIND, Madame NASRI, Monsieur LEGUAY, Madame ANDRE, Monsieur HAÏAT, Madame OLIVIN, Monsieur COUTANT, Madame MEUNIER, Monsieur PAQUERIT, Madame DUMONT, Monsieur LAZARD, Madame GOMMIER, Monsieur DEGEORGE, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame ROULY, Monsieur ROUXEL

*Monsieur JOUSSE (présent à partir du dossier 18 F 11)

Avaient donné procuration :

Monsieur JOLY à Monsieur PÉRICARD
Monsieur COMBALAT à Monsieur AUDURIER
Monsieur VILLEFAILLEAU à Madame RICHARD
Madame RHONE à Monsieur LEVEQUE

Etait absente :

Madame CERIGHELLI

Secrétaire de séance :

Madame OLIVIN

Accusé de réception en préfecture
078-217805514-20181119-18-F-10-DE
Date de télétransmission : 20/11/2018
Date de réception préfecture : 20/11/2018

N° DE DOSSIER : 18 F 10

OBJET : MISE EN PLACE D'UNE GRATUITE PROMOTIONNELLE POUR LE STATIONNEMENT EN VOIRIE

RAPPORTEUR : Monsieur AUDURIER

Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs,

Le commerce est une composante essentielle de l'activité économique de notre ville et de son attractivité. Grâce notamment aux capacités d'adaptation de nos commerçants aux besoins des consommateurs et à une meilleure organisation collective à travers leur association CapSGL, notre tissu commercial résiste mieux que beaucoup d'autres villes, à la concurrence des centres commerciaux environnants mais surtout des sites de commerce en ligne.

La Ville a le souci d'accompagner ces mutations incontournables du tissu commercial par une action vigoureuse d'animation commerciale et de requalification urbaine qualitative de notre centre ville où l'espace public contraint se doit d'être partagé harmonieusement entre les modes doux et les voitures.

Dans ce contexte délicat, l'offre de stationnement est un paramètre complexe. La mise en place de la réglementation nationale sur la dépénalisation du stationnement au 1er janvier 2018 a pu perturber les habitudes des automobilistes souhaitant stationner dans notre cœur de ville. En effet, même si les tarifs sont restés inchangés, l'externalisation du contrôle à la société Streeteo a amené à une pénalisation plus importante des fraudeurs. Le nombre de transactions aux horodateurs est en hausse sensible depuis le début de l'année sans que l'on puisse faire la différence entre l'accroissement de nouveaux clients des commerces ou de simples usagers qui n'oublient plus de payer comme précédemment.

Afin de s'assurer que ce nouveau cadre réglementaire ne soit pas un frein à la fréquentation de nos commerces, la Ville en concertation avec CapSGL a décidé d'agir à plusieurs niveaux et en particulier pour ce qui concerne le stationnement de surface de tenter une opération promotionnelle sur la période du 1er décembre 2018 au 17 février 2019 correspondant aux achats de fin d'année et aux soldes.

La première demi-heure de stationnement dans la zone Hypercentre ou dans la zone Centre prévue par la grille tarifaire adoptée par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2017, serait gratuite du lundi au vendredi une fois par jour et par véhicule. Il est en effet indispensable de maintenir la rotation en surface. Pour le stationnement de plus longue durée, les parkings souterrains sont en capacité d'accueillir les clients des commerces. CapSGL va d'ailleurs mettre en place très prochainement la possibilité de payer le parking souterrain par le biais de son application de cagnotage.

Un bilan de cette action promotionnelle sera effectué au printemps 2019 et permettra d'affiner notre politique tarifaire en conséquence.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la mise en place de cette opération promotionnelle selon les modalités précitées.

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

À LA MAJORITÉ, Monsieur CAMASSES, Monsieur LEVEQUE, Madame RHONE (procuration à Monsieur LEVEQUE) votant contre, Monsieur ROUXEL s'abstenant,

ADOPTE la mesure exceptionnelle de stationnement de voirie du 1er décembre 2018 au 17 février 2019 pendant laquelle la première demi-heure de stationnement dans la zone Hypercentre ou dans la zone Centre prévue par la grille tarifaire adoptée par délibération du Conseil Municipal du 16 novembre 2017, sera gratuite du lundi au vendredi une fois par jour et par véhicule.

Les autres dispositions de la grille tarifaire (tarifs, durée, zones et montant du FPS) restent inchangées.

POUR EXTRAIT CONFORME,
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,

Arnaud PÉRICARD
Maire de Saint-Germain-en-Laye